



ARRETE DU PRESIDENT N° 2026/URB/03

**OBJET : Mise à l'enquête publique de la modification n° 1 du PLU de Saint Fiel :
correction d'une erreur matérielle**

Certifié exécutoire, transmis en Préfecture le 17 FEV. 2026

Publiée le 17 FEV. 2026

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Monsieur Eric CORREIA,

Vus :

- L'arrêté n° 2026/URB/01 du Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret publié le 06 janvier 2026, portant sur la mise à l'enquête publique de la modification n° 1 du PLU de Saint Fiel
- L'arrêté n° 2026/URB/02 du Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret publié le 06 février 2026, portant sur la mise à l'enquête publique de la modification n° 1 du PLU de Saint Fiel
-

ARRETE :

Article 1 :

Pour donner suite à une erreur matérielle concernant l'horaire de fin de l'enquête publique, l'article 3 de l'arrêté initial portant sur la mise à l'enquête publique de la modification n° 1 du PLU de Saint Fiel est modifié comme suit :

La fin de l'enquête publique aura lieu le jeudi 19 mars 2026 à 16h et non à 12h comme initialement indiqué dans l'arrêté initial.



Article 2 :

À la suite des arrêtés n° 2026/URB/01 et n° 2026/URB/02 du Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret publiés les 06 janvier et 06 février 2026, portant sur la mise à l'enquête publique de la modification n° 1 du PLU de Saint Fiel, l'ensemble des autres modalités d'organisation de cette enquête publique demeure inchangé.

Article 3 :

La Directrice Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera insérée dans le dossier de l'enquête publique et respectivement transmise à :

- Madame la Préfète de la Creuse,
- Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Limoges,
- Monsieur le Commissaire Enquêteur titulaire et, le cas échéant, Monsieur le Commissaire Enquêteur suppléant,
- Monsieur le Maire de Saint Fiel,

Fait à Guéret, le 17 février 2026,

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret,



Eric CORREIA